MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Département de l'Indre et Loire

Maître d'Ouvrage

Commune Nouvelle BEAUMONT-LOUESTAULT

[RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION]

Objet des travaux :

Travaux de réhabilitation du local de pompage de la « Sévraudière »

Date limite de remise des offres :
Le Lundi 30 novembre 2026 à 12 h00

INFRASTRUCTURES CONCEPT

22 rue Jean Jaurès - 37390 NOTRE DAME D'OÉ
Tél : 02.47.49.03.29
Email : infrastructuresconcept@orange.fr

N° d'affaire : 26.0533

Date Octobre 2026

SOMMAIRE

1 - NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC 3
2 - OBJET DE LA CONSULTATION 3
2.1 : Décomposition du Marché en lots 3
2.2 : Décomposition du Marché en tranches 3
2.3 : Caractéristiques principales 3
2.4 : Durée du Marché –Délais d'exécution 4
3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4
3.1 : Procédure de passation 4
3.2 : Négociation 4
3.3 : Conditions de participations des concurrents 4
3.4 : Nomenclature CPV 5
3.5 : Variantes optionnelles 5
3.6 : Variantes obligatoires (Options) 5
3.7 : Modification de détail au dossier de consultation 5
3.8 : Délai de validité des offres 5
3.9 : Mode de règlement et modalités de financement 5
4 - INTERVENANTS 6
4.1 : Maîtrise d'Œuvre 6
4.2 : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
4.3 : Contrôle Technique 6
4.4 : Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs 6
5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 6
6 – PRÉSENTATION DES OFFRES 7
6.1 : Contenu du Dossier de Candidature 7
6.2 : Contenu du Dossier Offre 8
7 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ 8
7.1 : Jugement des candidatures 8
7.2 : Jugement des offres 9
7.3 : Contrôle de la situation fiscale et sociale 9
8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 9
8.1 : Transmission sur support papier 10
8.2 : Transmission électronique 10
9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 10
10 - PROCÉDURES DE RECOURS 10

1 - NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC

Les travaux sont exécutés pour le compte du Maître d'Ouvrage indiqué ci-après :

Maître d'Ouvrage : **La Commune nouvelle Beaumont-Louestault**

Mairie - 2, rue des Près
37 360 Beaumont-Louestault
Tél : 02.47.24.42.15
Adresse mail : accueil@beaumont-louestault.fr
SIRET : 200 071 124 00016

Représenté par Madame Sylvie FRAPIER, Maire

Type d'acheteur public : Collectivité territoriale.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'exécution des travaux suivants :

Travaux de réhabilitation du local de pompage de la « Sévraudière »
Programme 2026

DATES A PRENDRE EN COMPTE :

A noter qu'une visite de l'ouvrage
Est programmée le lundi 16 novembre 2026 de 14 à 16 heures ou sur rendez-vous avec l'exploitant SUEZ

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le Lundi 30 novembre 2026 à 12h00

CHOIX DU CANDIDAT : Semaine N° 50

2.1 : Décomposition du Marché en lots

Le présent marché fait l'objet de 2 lots de travaux décomposés comme suit :

- Lot 1 : "Réhabilitation du local et serrurerie"
- Lot 2 : "Clôture"
- Lot 3 : "Chemin d'accès".

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

2.2 : Décomposition du Marché en tranches

Il n'est pas prévu de découpage en tranche.

2.3 : Caractéristiques principales

Ces travaux comprennent (3) lots décomposés comme suit :
Lot n° 1 : "Réhabilitation du local et serrurerie" :

- **La réhabilitation du local d'exploitation (Ravalement intérieur / extérieur et toiture) ;**
- **Les travaux de renouvellement des portes, fenêtres, gardes-corps et serrurerie ;**
- **La mise en sécurité de l'ouvrage pour les interventions d'exploitation ;**

Lot n° 2 : "Clôture" :

- **Le renouvellement de la clôture en panneaux rigide de 2 m de hauteur avec portail de 2,00 m x 4.00 m de largeur ;**

Lot n° 3 : "Chemin d'accès" :

- **La création d'un chemin d'accès du chemin communal au portail et du portail à la tête de forage.**

2.4 : Durée du Marché –Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

Un ordre de service n° 1 sera donné pour le commencement des travaux prévu sur 2027.

3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 : Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique selon une **PROCÉDURE ADAPTÉE** ouverte.

3.2 : Négociation

Afin de rechercher le meilleur compromis technico-économique et conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, le Maitre d'Ouvrage a prévu de négocier avec les 3 premiers candidats suivant le classement établi selon les critères de jugement des offres.

La négociation portera sur les points suivants : **Prix et valeur technique**

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

Toutefois, le Maitre d'Ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

3.3 : Conditions de participations des concurrents

Le marché sera conclu soit avec une seule entreprise, soit avec un groupement d'entreprises.

En cas de sous-traitance, l'offre devra indiquer la dénomination, la qualité, les prestations et le montant dont la sous-traitance est envisagée.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.4 : Nomenclature CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

41110000-3 Eau Potable
45262330-3 Travaux de réparation d'ouvrages en béton

3.5 : Variantes optionnelles

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution dite « de base »).

Mais il peut également présenter, conformément aux articles R.2151-8 à R.2151-11 du Code de la Commande Publique, des propositions supplémentaires comportant des variantes limitées, dérogeant aux dispositions du cahier des charges techniques particulieres et ses pièces annexes pour les seuls points pour lesquels il estimera :

- soit qu'ils nécessitent un complément de prestations résultant d'une omission ou d'une erreur dans les dispositions du cahier des charges technique particulier ;
- soit qu'ils permettent des solutions techniques sources d'économies sur l'ensemble du projet.

Ces propositions de variantes, qui seront présentées dans un sous-dossier dénommé « variantes », devront être accompagnées d'un mémoire justificatif explicitant le contenu de la proposition. Le montant des variantes proposées devra être inscrit sur l'acte d'engagement sous peine de ne pas être étudié.

3.6 : Variantes obligatoires (Options)

Il n'est pas prévu de variante obligatoire.

3.7 : Modification de détail au dossier de consultation

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours** (4 mois) à compter de la date limite de remise des offres.
Si dans le cadre de la négociation, les candidats remettent une nouvelle offre de prix, le délai de validité des offres de 120 jours est reconduit à compter de la date de réception de cette nouvelle offre de prix.

3.9 : Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : fonds propres.

4 - INTERVENANTS

4.1 : Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre accréditée par le maître d'ouvrage est assurée par :

Société INFRASTRUCTURES CONCEPT
22 rue Jean Jaurès
37390 NOTRE DAME D'OÉ
Téléphone : 02.47.49.03.29
Mail : infrastructuresconcept@orange.fr

Le représentant de l'entreprise est : **Monsieur Patrick HARMAND, Gérant**.

L'exploitant du réseau : **SUEZ Environnement**

1, rue du Docteur Faton Prolongé
41100 Saint-Ouen
Tél. : 02.54.77.77.95
Adresse E.Mail : sylvain.corbeau@suez.com

Représentant du secteur Monsieur Sylvain CORBEAU

4.2 : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

4.3 : Contrôle Technique

Sans objet.

4.4 : Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

L'entreprise attributaire des travaux sera tenue de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

A noter qu'une visite préalable au démarrage des travaux sera organisée **avec l'ensemble des entreprises intervenantes** avant toute intervention sur le chantier.

5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier de clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le cadres de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- La Note de spécification des matériels et matériaux proposés

Le dossier de consultation est librement téléchargeable sur la plateforme du profil acheteur via le site internet : www.pro-marchespublics.com

L'identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si le candidat souhaite être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (réponses aux questions posées par d'autres entreprises, mais également par le candidat lui-même, et erratums) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration de sans suite.

Retrait du dossier de consultation sous forme papier :

- Sans objet.

Frais de reprographie – établissement des marchés :

- Les frais de reprographie pour l'établissement du marché sont pris en charge par le Maître d'œuvre.

6 – PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

6.1 : Contenu du Dossier de Candidature

Les candidats auront à produire un dossier de candidature comportant les pièces administratives suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique, correctement remplies, datées et signées par eux et classées comme suit :

- Lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent), dûment datée et signée par tous les membres du groupement.
- Déclaration du Candidat (imprimé DC2 ou équivalent).
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles et financières du candidat :
  - Liste des références des travaux exécutés par le candidat au cours des trois dernières années ;
  - Description des moyens humains et matériels ;
  - Déclaration de chiffre d'affaires des trois dernières années.
- Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il est en règle au regard de l'emploi des travailleurs handicapés.
- Attestations d'assurances professionnelles en responsabilité civile et décennale.

Les candidats pourront également utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

N.B. : L'ensemble des pièces sera à fournir par chaque candidat dans le cas d'un groupement.

6.2 : Contenu du Dossier Offre

Les candidats auront à produire un projet de marché comportant les pièces suivantes, datées, signées et revêtues du cachet de l'entreprise :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter, à dater et à signer
  Le candidat devra préciser également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du Maitre d'Ouvrage
- Une attestation d'acceptation sans modification du C.C.A.P. ou le C.C.A.P.
- Une attestation d'acceptation sans modification du C.C.T.P. ou le C.C.T.P.
- Le Cadre de Décomposition du prix Global et Forfaitaire (C.D.P.G.F.) (dûment complété)
- La note de spécification des matériels et matériaux proposés (dûment complétée)
- Le mémoire technique du candidat : daté, signé, et détaillant les points suivants :
  - La pertinence des moyens humains et matériels spécifiques dédiés au chantier,
  - La qualité de la provenance des matériaux et la qualité des fournitures,
  - La pertinence de la méthodologie de mise en œuvre des matériaux et des canalisations,
  - La cohérence et l'exhaustivité du planning proposé, l'organisation mise en œuvre pour respecter les délais de phasage des travaux,
  - L'autocontrôle, les mesures d'hygiènes et environnementales,
  - Tous plans et schémas permettant la compréhension de l'offre.

Tous les éléments transmis devront être détaillés afin de permettre objectivement de juger de la validité de la proposition de l'entreprise. L'offre de l'entreprise sera jugée incomplète sans ces éléments de réponse.

Il est demandé à l'Entrepreneur de faire part au Maître d'œuvre, et ce, avant remise de son offre, de toutes les imperfections qui pourraient ressortir de l'étude approfondie du dossier et qui seraient de nature à contrarier une réalisation technique de qualité.

L'Entrepreneur se devra notamment de vérifier les quantités du détail quantitatif et estimatif et d'apporter les corrections qu'il jugerait nécessaires, l'entrepreneur ne pourra arguer ultérieurement d'aucune plus-value pour erreurs ou omissions indiquées à son offre.

N.B. : la totalité des pièces constituant le projet de marché devra être signée par tous les candidats dans le cas d'un groupement.

7 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

7.1 : Jugement des candidatures

L'analyse des candidatures sera faite selon les dispositions de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le Maitre d'Ouvrage dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

7.2 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Valeur technique (contenu du mémoire technique) :	sur	50 %
Montant des prestations :	sur	50 %
Total de la notation :	**sur**	**100 %**

Valeur Technique (sur 50 points)
Ce critère reprend les aspects techniques du dossier et sera apprécié à travers l'analyse du mémoire technique que l'entreprise devra joindre à son offre.

Montant des prestations (sur 50 points)
La meilleure offre de prix se verra attribuer 50 points (offre anormalement basse exceptée). La note obtenue pour les autres offres sera attribuée selon la règle suivante : (offre moins disante / offre analysée) x 50 points.

Les offres de prix anormalement basses et qui, après analyse, ne s'avéreraient pas susceptibles de garantir l'exécution de la mission suivant les prescriptions du dossier et le niveau de qualité attendu seront écartées et ne seront pas considérées comme recevables.

La note finale pour chacun des candidats est l'addition des notes de chaque critère.

En cas de présence de variantes, celles-ci seront analysées et classées à part et après les offres de base.

Le Maitre d'Ouvrage, après négociation éventuelle suivant l'article 3.2 du présent règlement, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

7.3 : Contrôle de la situation fiscale et sociale

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article R.2143-7 du Code de la Commande Publique, ainsi que le cas échéant, les attestations d'assurance de responsabilité décennale prévues au C.C.A.P. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.
S'il est dans l'impossibilité de les fournir dans le délai fixé, son offre sera rejetée.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Jusqu'au **31 décembre 2022 inclus**, tous les marchés de travaux supérieurs à 100.000 € Hors Taxes, doivent être passées par voie dématérialisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 : Transmission sur support papier

La transmission des offres sur support papier n'est plus autorisée.

8.2 : Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.pro-marchespublics.com.

La transmission des documents sur un autre support physique électronique (mail, CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est en revanche pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
Word (.doc), Excel (.xls), dwg, jpeg et pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.
Les documents transmis par voie électronique seront éventuellement re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.pro-marchespublics.com.

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du Maitre d'Ouvrage.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

10 - PROCÉDURES DE RECOURS

Les adresses concernant les procédures de recours sont les suivantes :

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS
28 rue de la Bretonnerie
45 057 ORLEANS
Tél : 02.38.77.59.00. – Fax : 02.38.53.85.16.
mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être pris pour l'introduction d'un recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS
28 rue de la Bretonnerie
45 057 ORLEANS
Tél : 02.38.77.59.00. – Fax : 02.38.53.85.16.
mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr